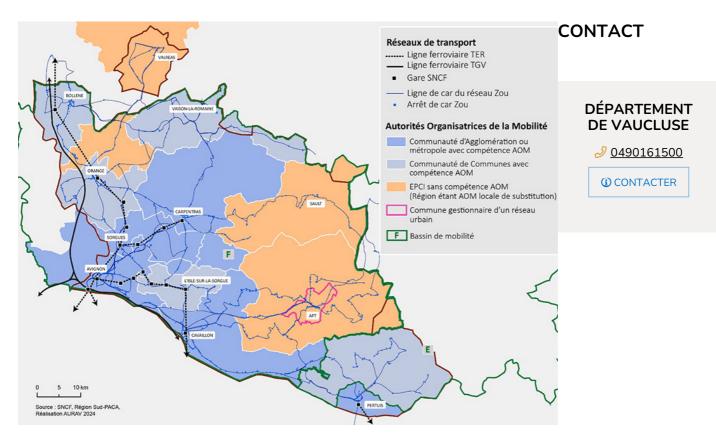
## SCHÉMA DE SERVICES AU PUBLIC 2024-2029

## Favoriser les mobilités inclusives et solidaires en Vaucluse

L'accès à la mobilité pour tous et en particulier pour les publics fragiles est une garantie d'autonomie et d'inclusion sociale des personnes, pour l'accès aux services sur l'ensemble du territoire. La mobilité est à la fois un service et un moyen d'accéder à d'autres services.



Le contexte institutionnel lié à la mobilité a fortement évolué depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, avec les dispositions suivantes :

- > Prise de compétence d'organisation des mobilités ouverte aux intercommunalités : 7 nouvelles autorités organisatrices de la mobilité en Vaucluse depuis 2021 ;
- Renforcement de la coopération entre Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sous la coordination de la Région, chef de file des mobilités, via les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) co-construits avec les acteurs des bassins de mobilité en 2024;
- > Pilotage Région Département de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans d'Actions communs en matière de Mobilité Solidaire (PAMS);
- Développement des mobilités actives et des mobilités partagées (covoiturage, autopartage) en lien avec les forts enjeux de transition écologique et de décarbonation des transports.

La mobilité est désormais une thématique partagée qui recouvre une large gamme de modes de déplacements et qui intègre la mobilité solidaire.

En Vaucluse, certains territoires (notamment les zones périurbaines mal desservies et les zones rurales peu denses éloignées des pôles de services) manquent de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. Ces territoires subissent également la raréfaction de certains services jugés essentiels par les habitants, ce qui renforce les contraintes de déplacements du quotidien.

Le Plan d'actions commun de la Mobilité Solidaire (PAMS) vise à apporter des solutions concrètes de mobilité pour les publics qui éprouvent des contraintes et difficultés importantes de mobilité.

Ce plan concerne l'ensemble du territoire du Vaucluse, en étroit partenariat avec les AOM, les acteurs de la mobilité solidaire et les acteurs de l'accompagnement social.

Le PAMS doit permettre de recenser les dispositifs existants, coordonner les interventions des partenaires, favoriser les démarches partenariales, mieux informer les publics concernés et développer des solutions de mobilité adaptées aux territoires et aux populations en difficultés.

Consultez La page « Mobilité durable » du Vaucluse et la carte des aires de covoiturage

